

**Délibération N° 5
Du Bureau Syndical du 17 février 2025**

Lundi 17 février 2025, à 9h30, le Bureau Syndical, s'est réuni à PRIVAS, sous la présidence de M. Patrick COUDENE.

NOM, PRENOM	PRESENT	EXCUSE	ABSENT	NOM, PRENOM	PRESENT	EXCUSE	ABSENT
ACCASSAT K. (VP)	X			LEYNAUD J. (VP)	X		
BONNET-FERRAND V. (VP)	X			PEYRACHE A.	visio		
BOUSCHON M. (VP)	X			REVEL F.		X	
BRESSO D.	X			ROUVEYROL B.		X	
BULINGE JP. (VP)	X			SABATIER R. (VP)	X		
CHAZE M. (VP)			X	SCHERER A. (VP)	visio		
COULMONT H.			X	VALLA M. (VP)	X		
HERNANDEZ C.			X				

OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION DE LA CHAUFFERIE BOIS ET DU RESEAU DE CHALEUR DE LA COMMUNE DE ST CLAIR

Le Président rappelle que la commune de ST CLAIR a confié au Syndicat Départemental d'Energie de l'Ardèche (SDE07) une mission de mandat d'ouvrage pour la construction d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur qui alimentera en chaleur des bâtiments communaux et des logements privés.

Le Président indique que conformément à la convention de mandat, le SDE07 a lancé une consultation visant à choisir les entreprises qui réaliseront ce chantier.

L'Avis d'Appel Public à la concurrence concernant ce marché a été publié sur la plateforme de dématérialisation <https://www.achatpublic.com> en date du 06/12/2024 et sur un journal d'annonces légales (Dauphiné Libéré) en date du 19/12/2024.

Les offres étaient à rendre pour le 06/01/2025 à 12h.

Le Président informe le bureau syndical que 5 offres ont été transmises avant la date limite de réception via la plateforme de dématérialisation.

La séance d'ouverture des plis a eu lieu au siège du SDE07 en date du 13/01/2025 à 14h.

Lot n°1 « VRD – TERRASSEMENTS – AMENAGEMENTS EXTERIEURS »

Entreprise MOUNARD TP, montant de l'offre 97 104 euros HT ;

Lot n°2 « GROS ŒUVRE – ETANCHEITE – SERRURERIE »

Entreprise SMG CONSTRUCTION GIRARD FRERES, montant de l'offre 115 682.40 euros HT ;

Entreprise ROUX CABRERO, montant de l'offre 108 000 euros HT ;

Lot n°3 « PROCESS BOIS – GENIE CLIMATIQUE »

Entreprise SALLEE, montant de l'offre 396 970.07 euros HT ;

Entreprise SANIPAC, montant de l'offre 397 044.90 euros HT ;

SDE 07

283 chemin d'Argevillières

BP 616

07000 PRIVAS

Tél : 04 75 66 38 90

sde07@sde07.com

Dans le cadre de l'analyse des offres, il a été envoyé aux candidats suivants, une demande de précision de leurs offres : MOUNARD TP, SMG CONSTRUCTION, ROUX CABRERO

Le candidat MOUNARD TP a transmis des précisions techniques sur son offre et il a confirmé son offre au montant de 97 104 euros HT.

Le candidat SMG CONSTRUCTION a transmis des précisions sur son offre et a souhaité remettre une offre avec un nouveau montant à 107 006.22 euros HT.

Le candidat ROUX CABRERO a transmis des précisions techniques sur son offre avec un nouveau montant de 112 867 euros HT afin de respecter le CCTP.

Le Président informe le bureau syndical que notre maître d'œuvre ING'EUROP a présenté en visio une analyse des offres en date du 03/02/2025 à 11h.

Le Président propose de retenir pour le lot N°1, l'entreprise MOUNARD TP pour un montant de 97 104 euros HT.

Concernant les lots N°2 et N°3, une négociation a eu lieu avec les 4 candidats, en visio, en date du 07/02/2024.

A la suite de la négociation, les candidats suivants ont remis une nouvelle offre négociée :

Lot N°2, SMG CONSTRUCTION GIRARD FRERES, offre d'un montant de 107 006.22 euros HT.

Lot N°2, ROUX CABRERO, offre d'un montant de 109 948 euros HT.

Lot N°3, SALLEE, offre d'un montant de 380 000 euros HT.

Lot N°3, SANIPAC, offre d'un montant de 370 000 euros HT.

Le Président donne ensuite lecture de la notation des candidats qui peut se résumer comme suit :

Lot n°1 « VRD – TERRASSEMENTS – AMENAGEMENTS EXTERIEURS »

MOUNARD TP, montant de 97 104 euros HT, note de 99/100

Lot n°2 « GROS ŒUVRE – ETANCHEITE – SERRURERIE »

ROUX CABRERO, montant de 109 948 euros HT, note de 95.93/100

SMG CONSTRUCTION, montant de 107 006.22 euros HT, note de 90/100

Lot n°3 « PROCESS BOIS – GENIE CLIMATIQUE »

SALLEE, montant de 380 000 euros HT, note de 93.95/100

SANIPAC, montant de 370 000 euros HT, note de 87/100

Le Président propose ainsi de retenir :

- Lot n°1 « VRD – TERRASSEMENTS – AMENAGEMENTS EXTERIEURS », offre du candidat MOUNARD TP pour un montant de 97 104 euros HT ;
- Lot n°2 « GROS ŒUVRE – ETANCHEITE – SERRURERIE », offre du candidat ROUX CABRERO pour un montant de 109 948 euros HT ;
- Lot n°3 « PROCESS BOIS – GENIE CLIMATIQUE », offre du candidat SALLEE pour un montant de 380 000 euros HT.



Monsieur René SABATIER ne prend pas part au vote.

Le Bureau Syndical, sous réserve d'acceptation par la commune de ST CLAIR,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- ✓ DECIDE de retenir pour le lot n°1 « VRD – TERRASSEMENTS – AMENAGEMENTS EXTERIEURS », l'entreprise MOUNARD TP pour un montant de 97 104 euros HT;
- ✓ DECIDE de retenir pour le lot n°2 « GROS ŒUVRE – ETANCHEITE – SERRURERIE », l'entreprise ROUX CABRERO pour un montant de 109 948 euros HT;
- ✓ DECIDE de retenir pour le lot n°3 « PROCESS BOIS – GENIE CLIMATIQUE », l'entreprise SALLEE pour un montant de 380 000 euros HT;
- ✓ AUTORISE le Président du SDE07 à signer le marché correspondant avec les candidats retenus.

Le Président,
Patrick COUDENE



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en Préfecture leet de sa publication ou notification le